

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Gestion de la main-d'œuvre non permanente...

Gouverneur, préfets, directeurs et chefs de service font le point



Le gouverneur Benjamin Banguébe Mayoubi (d) et les facilitateurs ont expliqué...



... aux préfets et...



... directeurs provinciaux que les recrutements doivent être motivés et correspondre aux critères d'éligibilité.

Félicien NDONGO

Mouila/Gabon

gestion de la main-d'œuvre non permanente (MONP) dans plusieurs administrations publiques a été récemment au centre d'une rencontre d'information et pédagogique initiée par le gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Banguébe Mayoubi. Y ont pris part, les préfets, sous-préfets, commandants des unités de forces de sécurité et de défense, ainsi que les di-

recteurs et chefs de services provinciaux, tous administrateurs délégués de crédits. D'entrée, le gouverneur a reconnu la délicatesse de ce sujet et justifié la présence à ses côtés de deux techniciens en la matière : le directeur provincial du Travail et le contrôleur budgétaire, venus éclairer la lanterne des uns et des autres et lever ainsi les éventuelles zones d'ombre sur la question. Concrètement, il s'agissait, pour les deux facilitateurs, de fournir à l'assistance toutes les explications possibles sur les recrutements ainsi que

sur les différents contrats liant ces agents à leur employeur l'Etat. Selon le directeur provincial du travail, Ghislain Brice Atomo, la gestion de la MONP est une problématique née des nouvelles réformes initiées par le ministère de la Fonction publique. Il était donc de bon aloi d'édifier les administrateurs sur le modèle de gestion de ces personnels lors de leur cession de contrat de travail. Un contrat de travail qui lie l'Etat à la MONP, a-t-il indiqué, peut s'arrêter pour diverses raisons : le licenciement, la démission

ou la mise à la retraite. A partir de ce moment, ces cas doivent être gérés différemment. Ceci dans l'intérêt de tous les acteurs concernés, afin d'anticiper les conflits sociaux qui peuvent naître dans l'une des situations évoquées. Pour sa part, le contrôleur budgétaire de la Ngounié, Émery Pambou, a rappelé qu'en ce qui concerne les recrutements, le principe de base pour l'instant est que le Gabon a signé un certain nombre d'accords avec le Fonds monétaire international (FMI) pour suspendre, pendant un certain nombre d'années,

tous les recrutements, intégrations (...) jusqu'aux remplacements numériques. D'une manière générale, il a été rappelé aux administrateurs délégués de crédits que le tout n'est pas de procéder aux recrutements vaille que vaille. Ils doivent dorénavant, a-t-il précisé, se rapprocher du contrôleur budgétaire, du trésorier provincial et le reste de leurs collaborateurs pour analyser tous les contours. D'autant qu'il a été constaté un sureffectif qui ne s'explique pas. Et parfois, il apparaît des recrutements qui se font à l'emporte-pièce pour des

emplois qui n'ont pas cours et qui ne relèvent pas de la MONP : les secrétaires par exemple. Les types d'emplois autorisés sont les jardiniers, chauffeurs, électriciens, vigiles, techniciennes de surface, etc. « Dorénavant, il y a lieu de respecter la circulaire 40 qui spécifie le type d'emplois réservés à la main d'œuvre non permanente. Il faut qu'on sache si réellement les besoins de recrutement sont fondés », a indiqué M. Pambou. Rappelant, toutefois, que pour l'instant "il n'y a pas de recrutements".

... et prévention des catastrophes

Le bureau provincial mis en place

F.N.

Mouila/Gabon

Celui-ci est dirigé par le gouverneur de la province, Benjamin Banguébe, dernièrement installé à Mouila par le secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, Paul Ngome Ayong.

LE secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, Paul Ngome Ayong, vient de séjourner dans le chef-lieu de la province de la Ngounié. Et ce, en vue de la mise en place des instruments de prévention des risques et de réductions des catastrophes en République gabonaise.



Photo : Félicien Ndongo

Le gouverneur Benjamin Banguébe Mayoubi installé à la tête du comité provincial de lutte contre les catastrophes... Photo de droite : ... sous les regards des préfets et directeurs provinciaux.

Il en a profité pour installer le gouverneur de la Ngounié, Benjamin Banguébe, en qualité de président du comité provincial desdits instruments de prévention. En

présence de la maire sortante de Mouila, Isabelle Mboumba Mouanga, des préfets et sous-préfets. Selon le secrétaire général adjoint du ministère de l'In-



Photo : Félicien Ndongo

terieur, la prévention des catastrophes est une mission transversale au sein dudit département ministériel qui concerne plusieurs administrations. C'est pour

cela, a-t-il fait observer, qu'il a été créé par décret N° 6172/PR/MIS, la plateforme nationale de la prévention et la réduction des risques et catastrophes.

Celle-ci est chargée de la compilation des informations de base nécessaire à la prévention, et donc à la réduction de risques et de catastrophes. « Il n'est un secret pour personne que nous n'avons pas cette culture des préventions de risques. C'est lorsqu'ils surviennent qu'on se met à l'évidence qu'on aurait pu les éviter. Nous avons des bâtiments et immeubles publics où il n'y a pas un seul extincteur, pas de sortie de secours ou d'évacuation en cas d'incendie. Ceci est valable pour nos maisons d'habitation. Car, certains construisent sur des endroits inappropriés », a déploré Paul Ngome Ayong.

Bitam/Vie des entreprises/Après sa mise en service il y a sept mois

La Sodec trace silencieusement son sillon

SSB

Bitam/Gabon

L'heureuse initiative prise par le fondateur de la Société d'épargne et de crédit (Sodec), Jules Mbele Asseko, un natif de la contrée, commence à porter des fruits.

L'OUVERTURE de la Société d'épargne et de crédit (Sodec) à Bitam date du mois de juillet 2018. Ce jour-là, la cérémonie y relative s'était déroulée en présence des autorités



Photo : Servais Sondé BATATA

Jean Daniel Oke Oke, chef ...

administratives, politiques et des opérateurs économiques du département du Ntem. Ce, dans un contexte économique particulièrement difficile.



Photo : Servais Sondé BATATA

... de l'agence Sodec à Bitam.

Mais sept mois après, en dépit de cette situation morose, les choses se passent plutôt bien, indique le chef, Jean Daniel Oke Oke, de cette agence locale chargée

d'offrir aux usagers des prestations diverses dans la micro-finance. En effet, grâce au sérieux de ses dirigeants, la Sodec est aujourd'hui un partenaire

privilegié de la société Olam. Elle a ainsi permis aux employés de cette structure privée d'avoir une domiciliation. De même, les fonctionnaires et agents de la main d'œuvre non permanente sont affiliés à cette structure, conformément aux règles administratives en la matière en vigueur. Pour ce faire, la banque procède au paiement des salaires, à la mise en place des découverts, à l'octroi de crédits, au transfert d'argent, etc. Jean Daniel Oke Oke présente la Sodec comme étant

une entité fiable : elle est reconnue par la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac) et compte élargir son action par la présentation de cette structure au plus grand nombre. Histoire de répondre au mieux aux attentes de la clientèle issue de toutes les couches sociales, afin d'être compétitive et mériter davantage la confiance de ses partenaires. La Sodec, qui revendique une expérience de dix ans, a son siège social au Boulevard triomphal à Libreville, indique-t-on.